

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 18 septembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE .

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERTHE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Jocelyne AUDIBERT, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Pierre COMBES

Excusés : M. Yves RINCK - M. Erwan ALLÉE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Didier ROUSSELLE

2025 - 09 - 86 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE DE MEYNE
Approbation des Avenants N° 1 des lots 2 et 4 et de l'avenant n°2 du Lot 3

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE INITIAL

Les marchés de travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de Meyne comprennent 4 lots.

Par délibération 2025-04-49, le Conseil Municipal du 9 avril 2025 a attribué les lots 1, 2 et 4.

Par délibération 2025-05-58, le Conseil Municipal du 21 avril 2025 a attribué le lot 3.

N° lot et désignation et Titulaire	Montant Initial HT	TVA 20%	Montant initial TTC
LOT 1 : Gros Œuvre – Construire en Provence	14 924,00	2 984,80	17 908,80
LOT 2 : Menuiseries – SAS Grosjean	33 760,96	6 752,19	40 513,15
LOT 3 : Doublage, cloisons, plinthes, peinture - SARL By-Peinture	34 916,00	6 983,20	41 899,20
LOT 4 : Electricité, SSI – D-Teck System	76 698,37	15 339,67	92 038,04

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

LOT 2 : Menuiseries – Menuiserie Grosjean

L'avenant n°1 consiste en la pose de 5 portes dans la maçonnerie ainsi que la pose et la fourniture de 5 barres de tirage inox non initialement prévues au marché.

Montant de l'avenant N°1 :

- Montant HT : 550,10 €
- Montant TVA 20% : 110,02 €
- Montant TTC : 660,12 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,63 %

CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2025Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 34 311,06 €
- Montant TVA 20 % 6 862,21 €
- Montant TTC : 41 173,27 €

LOT 3 : Doublage, cloisons, plinthes, peinture - SARL By-Peinture

L'avenant N° 2 consiste en la suppression de certains travaux non nécessaires et l'application des quantités réellement effectuées.

Montant des précédentes modifications du marché :

- Montant Avenant n°1 HT : 5 450,00 €
- Montant TVA 20 % : 1 090,00 €
- Montant Avenant n°2 TTC : 6 540,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant n°1 : 15,60 %

Montant de l'avenant N°2 :

- Montant HT : - 4 146,00 €
- Montant TVA 20 % - 829,20 €
- Montant TTC : - 4 975,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 11,87 %

Nouveau montant du marché:

- Montant HT : 36 220,00 €
- Montant TVA 20 % 7 224,00 €
- Montant TTC : 43 464,00 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 3,73 %

LOT 4 : Electricité, SSI - D-Teck System

L'avenant N° 1 consiste en la suppression et l'ajout de certains travaux, notamment la pose de ventouse de portes pour les portes coupe-feu de la Maison des associations, non initialement prévues.

Montant de l'avenant N°1 :

- Montant HT : 1 724,47 €
- Montant TVA 20% : 344,89 €
- Montant TTC : 2 069,36 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,25 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 78 422,84 €
- Montant TVA 20 % 15 684,57 €
- Montant TTC : 94 107,41 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 septembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'avenant :

Avenant N° 2 au lot 3 - titulaire : entreprise SARL By Peinture - Pour un montant de - 4 146,00 € HT

Les avenants n° 1 des lots 2 et 4, conformément à l'article L1414-4 du code des collectivités territoriales, n'ont pas été présentés en Commission d'Appel d'Offres car la modification est inférieure à 5 % du montant des marchés d'origine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

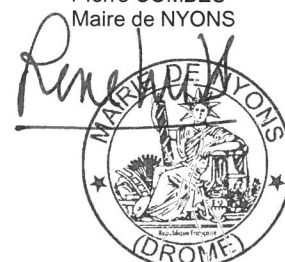
**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'APPROUVER les avenants n°1 des lots 2 et 4 et l'avenant n°2 du lot 3.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Didier ROUSSELLE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



PC